Camiers : les résidents secondaires veulent peser dans la décision de la commune sur le coût de l'eau

Publié le 29/08/2013

Le coût de distribution de l'eau à Camiers est trop élevé, selon les résidents camiérois.

« On s'est rendu compte de problèmes de coûts de l'eau avec Veolia. » Michel Lepoutre est résident de Camiers-Sainte-Cécile depuis 1980. Mais aussi président de l'Association des habitants de Camiers-Sainte-Cécile, créée il y a un an, en réaction aux tarifs qu'il jugeait démesurés en matière de coût de l'eau. Car après s'être penchés sur le dossier dès 2007, ces retraités habitués de Camiers se sont aperçus que la part des charges fixes était importante : « *Sur la facture type, à savoir 120 m3 pour un foyer de quatre personnes sur un an, le m3 est à environ 6 euros. Les personnes seules ou en copropriété ici, de leur côté, paient plus de 13 euros.* » Tout en consommant beaucoup moins d'eau, 17 m3 par résident secondaire et par an, selon les calculs de Michel Lepoutre. Ce dernier préconise d'ailleurs des forfaits par tranches de consommation, afin de ne pas pénaliser les petits consommateurs.

Le but de ces résidents en colère est simple : peser sur la décision de la municipalité, à qui revient le choix de l'opérateur, si elle a opté pour un prestataire. Celle-ci devra se prononcer en 2015 : choix d'un nouveau prestataire ? Choix d'une régie, service assumé par elle-même ? Avec un gros point d'interrogation, vu le contexte très particulier de la municipalité de Camiers, dont la gestion est encadrée par les services de l'État, à sept mois d'élections municipales particulièrement indécises.

Remise

L'association a donc préféré prendre les devants et rappeler qu'elle veillait au grain, avec 764 adhérents regroupés par le jeu des copropriétés. Une centaine d'entre eux étaient représentés en assemblée générale le week-end dernier pour faire le point sur cette première année de travaux. « *Nous sommes là pour aiguiller la collectivité dans son choix, pas pour la suppléer* », présente Michel Lepoutre.

Le but est de faire baisser ces tarifs, ce qui s'est produit pour la communauté d'agglomération de Lens-Liévin, selon Michel Lepoutre : « *20 % de remise* », appuie le président, qui estime avoir déjà relevé un préjudice de 35 000 euros depuis 2003 à cause de compteurs généraux (ceux qui distribuent les immeubles à l'entrée) trop gros pour certaines copropriétés.

Pour Didier Coche, directeur commercial pour le littoral chez Veolia, « *la part fixe est toujours plus importante dans une commune du littoral ou de montagne où les réseaux sont dimensionnés pour accueillir des pics de population. Et on ne peut pas en faire supporter le coût à la seule population permanente* (2 600 habitants pour 10 à 12 000 en pointe l'été, NDLR). » Le technicien de l'opérateur ajoute que « *les données techniques et financières ont été validées par la collectivité* » à l'époque du choix. Le prochain choix sera particulièrement surveillé.

Par ANTHONY BERTELOOT

La Voix du Nord